

Convention de partenariat

Carrefour des Gestions Durables de l'Eau

Parc des Expositions de Dijon, 23 et 24 novembre 2022

L'organisateur :

La SAS IDEAL Connaissances, ci-après dénommée « idealCO » ;

Domiciliée : 93 avenue de Fontainebleau, 94276 LE KREMLIN-BICETRE.

Représentant de l'organisateur : Monsieur Philippe BOYER, Président, dûment habilité à cet effet.

Et

La personne morale contractante :

Dijon Métropole,

Domiciliée : 40 avenue du drapeau - CS 17510 - 21075 - DIJON CEDEX

Représentant du contractant : François REBSAMEN, Président

Contexte de la mission

Face aux défis liés au changement climatique, la place de l'eau doit être repensée. C'est un nouveau modèle de pensée, où l'on parle d'assainissement écologique, de valorisation des eaux non conventionnelles, de renaturation, d'assainissement végétalisé, de choix des matériaux, de bâtiments durables ... qui s'ajoutent aux pratiques existantes pour les autres utilities (tri des déchets, compostages, production d'énergie renouvelables, isolation et choix des matériaux, ...).

Aussi, après les 2^{ème} Rencontres Nationales de la Gestion des eaux à la source « séparer-traiter-valoriser-économiser » les 1 et 2 décembre 2021, idealCO organise désormais avec Dijon Métropole, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de la Côte d'Or et le Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube le « Carrefour des Gestions Durables de l'Eau » qui se tiendra au Parc des Expositions de Dijon les 23 et 24 novembre 2022 : nouveau concept, salon de 80 exposants, espace kiosque dédié aux start up et Bureaux d'études, plus de 1 000 visiteurs attendus, 50 conférences, nouveaux partenaires et thèmes élargis ... Cet événement accompagnera l'ensemble des professionnels du secteur dans l'identification des innovations et bonnes pratiques en matière de gestion durable de l'eau.

La présente convention vise à définir le partenariat entre IDEAL Connaissances et Dijon Métropole pour organiser cette édition en 2022.

1. Définition du partenariat

Dijon Métropole dispose, en qualité de partenaire, d'un affichage préférentiel et d'un droit d'orientation sur la manifestation :

- Droit d'orientation : ce droit s'exerce notamment sur l'orientation des thèmes du programme de la manifestation en accord avec le Comité de Pilotage
- Affichage sur l'ensemble de la manifestation : intervention en atelier et/ou séance plénière, affichage du logo de Dijon Métropole sur l'ensemble des documents d'édition dans la rubrique « partenaires institutionnels », article du Président ...
- Invitations
- Présence de Dijon Métropole sur l'espace exposition

2. Descriptif des prestations

2.1. Droit d'orientation et construction du contenu

- Participation au Comité de Pilotage à Dijon ou par visioconférence chargé de déterminer avec l'ensemble des partenaires les axes stratégiques de l'édition 2022 : thématiques, choix des intervenants à solliciter, partenaires à associer, parties prenantes à mobiliser.
- *Incluant pour idealCO : préparation des documents de travail, temps de rédaction des comptes-rendus et bilans des échanges, déplacements aux réunions, coordination avec les acteurs...*

2.2. Affichage de Dijon Métropole sur l'ensemble de la manifestation

■ **Edito du Président**

- dans une des newsletters d'information diffusées au plan national
- sur le site web de l'événement

■ **Prises de parole**

- du Président, des élu(e)s et/ou représentant(e)s des services en atelier ou séance plénière (à valider)

■ **Affichage du logo de Dijon Métropole sur l'ensemble des supports de promotion dans la rubrique « partenaires institutionnels »**

- sur le guide du participant remis le jour J aux participants
- en couverture du programme diffusé au format dématérialisé
- sur les fonds d'écran lors des sessions d'atelier
- dans les insertions publicitaires des divers médias partenaires de l'événement
- sur le site web de l'événement
- sur les newsletters d'information et de relance diffusées pour la promotion des Assises : 1^{er} save the date, ouverture des inscriptions, newsletters thématiques...

2.3. Présence de Dijon Métropole sur le salon professionnel

- Mise à disposition d'un stand sur l'espace exposition (emplacement et métrage à vous parvenir)
- Affichage et mise en valeur de documentation ou autres supports de communication de Dijon Métropole

2.4. Promotion des Rencontres et invitations

■ **Diffusion du programme**

- brochure sous format PDF avec code invitation gratuite (hors déjeuner) à diffuser sans limite + 5 invitations déjeuner compris par jour

N.B. : inscription préalable requise sur <https://www.idealco.fr/evenements/carrefour-des-gestions-durables-de-l-eau-376> (sauf intervenants) pour remise d'un badge nominatif le jour J

1.1. Edition 100 % digitale en cas de crise sanitaire

En cas de mesures gouvernementales interdisant tout déplacement, rassemblement ou en cas de fermeture administrative du Parc des Expositions de Dijon, les Rencontres nationales se dérouleront en 100% digital sur le plate-forme EventCO d'idealCO.

1.2. Bilan et rendu des Rencontres nationales du Carrefour des Gestions Durables de l'eau

- **Réalisation d'une enquête de satisfaction post événement auprès des participants par idealCO**
- **Présentation du bilan au 2^{ème} semestre 2023**
 - Nombre, fonction et origine géographique des participants
 - Appréciation des participants concernant :
 - la manifestation
 - les thèmes des conférences
 - le choix des intervenants
 - les locaux
 - le salon professionnel
 - l'accueil
 - les déjeuners
 - les informations remises sur place
 - le site internet de l'événement
 - Appréciation des exposants concernant :
 - l'organisation
 - l'installation
 - la disponibilité des équipes
 - l'emplacement et qualité de leur emplacement
 - Actions communication, marketing...

1.3. Récapitulatif financier

Le financement forfaitaire de Dijon Métropole s'élève à 20 000 Euros TTC :

■ Total HT	16 666, 67 Euros
■ TVA (20%)	3 333, 33 Euros
■ Total TTC	20 000, 00 Euros

2. Délais d'exécution

Les prestations sont réalisées selon le planning suivant :

- Mars/juin 2022 : réunions des partenaires locaux, confirmation des engagements financiers, réunion du Comité de Pilotage chargé de la construction du programme, envoi du save the date, ouverture du site internet, commercialisation ...
- Juin/octobre 2022 : sollicitations intervenants, ouverture des inscriptions, campagne de newsletters, réalisation de la brochure et envoi par mail aux partenaires et exposants, campagne presse et communication, mise en place logistique et prestataires, confirmation des intervenants, réalisation et impression du guide du participant ...
- **23 et 24 novembre 2022 : Carrefour des Gestions Durables de l'eau, Parc des Expositions, Dijon**
- 2^{ème} trimestre 2023 : présentation du bilan de la manifestation aux partenaires

3. Paiement des prestations

Le montant des factures est calculé en appliquant le taux de TVA en vigueur selon la nature des prestations. Les modalités de règlement des prestations sont les suivantes :

- Versement de 50 % à la signature de la convention
- Le solde après réception du bilan de l'opération.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 06 mai 2022

Le Président d'IDEAL Connaissances

Philippe BOYER

Le Président de Dijon Métropole

François REBSAMEN